

Séance du 30 octobre 2014 à 19 heures

Commune de Catus – Salle des fêtes

Aujourd'hui, Jeudi trente octobre deux mille quatorze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Catus –Salle des fêtes

Etaient présents :

54 titulaires dont 7 possédant une procuration
7 suppléants dont 2 possédant une procuration

• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

M. LABRO Didier (tit), Mme TEULIERES Marcelle (tit),
M. PARNAUDEAU Willy (tit),
M. RAFFY Gilles (tit),
M. SEGOND Dominique (tit),
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit), M. MUNTE Serge (tit)
procuration de M. SINDOU Géraud (tit), Mme LASFARGUES
Geneviève (tit), M. SIMON Michel (tit) procuration de Mme
LOOCK Martine (tit), Mme BOUIX Catherine (tit), M.
BOUILLAGUET Vincent (tit) procuration de Mme BONNET
Catherine (tit), Mme FAUBERT Françoise (tit), Mme LENEVEU
Hélène (tit), M. SAN JUAN Alain (tit) procuration de M. TESTA
Francesco (tit), Mme BOYER Noëlle (tit), M. COLIN Henri (tit), M.
DELPECH Bernard (tit), M. COUPY Daniel (tit) procuration de Mme
LAGARDE Geneviève (tit), M. HUREAUX Roland (tit), Mme RIVIERE
Brigitte (tit),

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS

M. TILLOU José (tit),
M. DUJOL Jean-Paul (tit),
M. TAILLARDAS Claude (tit), M. VAZ Victor (tit),
M. PEYRUS Guy (tit), M. GARS Michel (sup),
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre
(sup),

CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES

M. JOUCLAS Guy (tit) procuration de M. FOURNIER Christian (tit),
Mme LANES Bénédicte (tit), M. TREIL Jean (tit),
M. PETIT Jean (tit), Mme BOURDARIE Paulette (tit),
M. PLANAVERGNE Jean-François (sup) procuration de Mme
VALETTE Roselyne (tit),

FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAIN
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS

M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit),
M. MOLINIE Romuald (tit),
M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),
Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit),
M. NOUAILLES Serge (tit), M. BONNEMERE Jean-Claude (sup),
Mme VANBESIEN Joëlle (tit),
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),
M. REIX Jean-Albert (tit),
M. SABOT Aimé (tit),
M. PONS Stéphane (sup),
M. GALTHIE Jean-Noël (tit), M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup),
M. BESSEDE Arnaud (sup) procuration de Mme DESSERTAINE
Brigitte (tit),

PONTCIRQ
PRADINES

M. CHATAIN Thierry (tit),
M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD
Daniel (tit),

SAINT CIRQ LAPOPIE
SAINT DENIS CATUS
SAINT MEDARD
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

M. MIQUEL Gérard (tit),
M. FIGEAC Philippe (tit),
M. FERNANDEZ Pierre (tit),
M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit),
M. DIOT Fabrice (tit) procuration de M. LAVAU Pascal (tit),
M. ANNES Jean-Pierre (tit),
M. HEE Gérard (tit),

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POLE TECHNIQUE – Déplacements

Objet : Adhésion du Grand Cahors à la charte d'interopérabilité régionale

A été adopté à L'UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 30 octobre 2014
Rapporteur : Romuald MOLINIE

Rédacteur : Lola LE MOIGN
Service : Déplacements

Objet : Adhésion du Grand Cahors à la charte d'interopérabilité régionale

Mesdames, Messieurs,

Le Grand Cahors a réorganisé son réseau de transports collectifs urbains en septembre 2013 pour optimiser l'articulation des réseaux de transports collectifs sur le territoire communautaire.

L'attractivité des transports collectifs urbains est fonction des conditions d'utilisation et d'accès au réseau. L'intermodalité entre les différents modes de transports joue donc un rôle fondamental.

La veille et la mise en réseau, avec les autorités organisatrices de transports de la région Midi-Pyrénées ayant mis en œuvre un système billettique « sans contact », s'inscrit dans une volonté d'intermodalité et d'interopérabilité des différents réseaux de transport public de voyageurs.

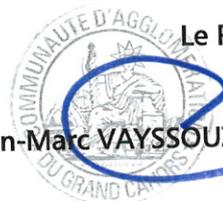
Une charte d'interopérabilité billettique rédigée en décembre 2003 fixe le cadre fonctionnel et institutionnel de l'interopérabilité ; elle a été signée en date du 15 avril 2004 par le Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées, le Président du Conseil général de la Haute-Garonne et le président de TISSEO-SMTC. Depuis ont également adhéré, par délibérations, le Conseil général du Tarn, la Communauté d'agglomération de l'albigeois, la Communauté d'agglomération du grand Rodez, le Conseil général de l'Aveyron et le Syndicat mixte des transports le « FilVert » qui regroupe le Conseil général des Hautes Pyrénées, la Communauté d'agglomération du Grand Tarbes et la ville de Lourdes. Cette charte, à vocation régionale, permet d'associer toute autorité organisatrice de transport de Midi-Pyrénées s'intéressant ou souhaitant s'équiper d'un système billettique « sans contact ».

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'adhérer, conformément au modèle ci-annexé, à la charte d'interopérabilité régionale en sa qualité d'autorité organisatrice des transports urbains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.


Le Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

